



Prescription d'un jugement pénal dommages intérêts

Par Soleil

Condamné en 1995 a des dommages intérêts qui n'ont jamais été réclamés, le jugement ne m'a jamais été signifié par le créancier. Aujourd'hui je suis en liquidation depuis 2021, et le créancier présent ce jugement au liquidateur comme créance. J'ai dit au liquidateur qu'il était prescrit. Le juge commissaire peut il valider une créance prescrite. Et s'il la validé quelles sont les conséquences? Après la liquidation le créancier peut il me réclamer ces sommes à nouveau? L'inscription d'une créance prescrite la revalide t elle? Merci d'avance pour vos réponses et témoignages.

Par Soleil

Pas de réponse les amis, mon cas est désespéré a ce point?